

ARRÊTEZ-VOUS POUR LES ÉCO L IER·ES

Votre police

ATE

Mobilité piétonne Suisse



chemin-ecole.ch

Berne / Zurich, le 13 août 2024

Communiqué de presse

Campagne nationale de rentrée scolaire « Arrêtez-vous pour les écolier·ères »

Prudence à la rentrée scolaire : vigilance au volant

Avec le début de la nouvelle année scolaire, les enfants sont plus nombreux à se déplacer dans la circulation routière – pour beaucoup d’entre eux, c’est la première fois qu’ils se rendent à l’école. Ils dépendent tout particulièrement de la prudence et de l’attention des adultes. La campagne nationale de sécurité routière « Arrêtez-vous pour les écolier·ères », menée par l’Association transports et environnement ATE, Mobilité piétonne Suisse ainsi que d’autres organisations partenaires, attire ainsi l’attention sur la responsabilité des conducteur·rices.

Les enfants sont des apprentis dans la circulation. Ils ont besoin d’un environnement sûr pour pouvoir se développer et apprendre librement. Sur le chemin de l’école ou du jardin d’enfants, ils rencontrent de nombreux nouveaux défis et sont souvent encore peu sûrs d’eux dans les situations de circulation, explique Dagmar Rösler, présidente de l’Association faïtière des enseignantes et enseignants suisses : « Les enfants en âge préscolaire et primaire sont impulsifs et très spontanés. Ils se laissent facilement distraire dans la circulation routière ». De plus, ils ont du mal à évaluer les vitesses et les distances.

Les automobilistes ont donc une responsabilité particulière vis-à-vis des enfants qui vont à pied à l’école, explique Dominik Bucheli, chef de projet chez Mobilité piétonne Suisse : « Il est important que les automobilistes arrêtent complètement leur véhicule et ne se contentent pas de ralentir. Les situations plus difficiles à évaluer pour l’enfant deviennent ainsi claires. » Les conducteur·rices devraient renoncer complètement aux signes de la main, afin que les enfants soient attentifs aux autres usagers de la route.

Garder ses distances avec les vélos

La prudence est également de mise vis-à-vis des enfants à vélo. Michael Rytz, expert en sécurité routière à l’ATE, recommande comme règle générale une distance d’au moins 1,5 mètre : « Cela permet de réduire le danger pour les enfants. La distance de sécurité peut aider à éviter des situations de circulation délicates et des accidents, en particulier pour les jeunes écolier·ères, qui ont encore de la peine à garder leur équilibre et qui font parfois des écarts inattendus ».

Le moniteur d’auto-école Sébastien Tombez, de Salavaux (VD), donne le conseil suivant : « Lorsqu’on rejoint un vélo en voiture, il faut adapter sa vitesse à celle du vélo. Cela donne le

temps de réfléchir : Quand, comment et où dépasser ? Où peut-on respecter la distance de sécurité de 1,5 mètre ? »

En 2022, l'Office fédéral de la Statistique OFS a recensé un total de 1329 enfants de moins de 15 ans blessés dans des accidents de la route. La majorité de ces accidents concernait des enfants qui se déplaçaient à pied ou à vélo. Une grande partie des enfants grièvement accidentés se trouvaient sur le chemin de l'école au moment de l'accident.

Une coalition forte pour un chemin de l'école sûr

Cinq organisations qui s'engagent pour la sécurité routière des écolier·ères se sont unies pour la campagne « Arrêtez-vous pour les écolier·ères » : L'Association transports et environnement ATE, Mobilité piétonne Suisse, Votre police, l'Association faïtière des enseignantes et enseignants suisses LCH et le Fonds de sécurité routière FSR. L'objectif de la campagne est de permettre aux enfants de se rendre à l'école en toute sécurité.

Pour plus d'informations : www.chemin-ecole.ch ou www.chemin-ecole.ch/media

Cinq conseils de sécurité pour les automobilistes

1. Anticipez et roulez lentement lorsqu'il faut s'attendre à la présence d'enfants dans la circulation.
2. Arrêtez-vous complètement lorsqu'un enfant veut traverser la route.
3. Renoncez aux signes de la main afin que l'enfant se concentre sur le reste du trafic.
4. Donnez à l'enfant le temps dont il a besoin : arrêtez-vous jusqu'à ce que l'enfant ait entièrement traversé la route
5. Adaptez votre vitesse pour les enfants à vélo et dépassez à une distance d'au moins 1,5 mètre.

Pour davantage d'informations:

Mobilité piétonne Suisse, Flore Maret, Cheffe de projet, tél. 043 488 40 34

ATE Association transports et environnement, Stéphanie Penher, Directrice ATE, tél. 031 328 58 56